



AVIS PUBLIC

Dépôt du Rôle d'évaluation 2026

Par la présente est donné par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que le Rôle d'évaluation 2026, pour la 1^{re} année de l'exercice financier 2026-2027-2028, a été déposé au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, reçu par courriel le vendredi 12 septembre 2025. Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q.c.F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la MRC des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions :

- 1- La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin.
- 2- La demande doit être déposée au bureau de la MRC des Maskoutains situé au 3271, boulevard Laframboise, bureau 200, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 4Z6 ou être envoyée par courrier recommandé. Il est à noter que dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.
- 3- Une demande de révision doit être déposée avant le 1^{er} mai 2026 et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement numéro 97-77 de la MRC des Maskoutains.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 15 septembre 2025.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière